Ces sommes

ont manqué pour

le développement

de Gravan-et-l'Hôpital depuis 2020

Grayan-et-l'Hôpital, le 12 mai.

Florence Legrand a constaté

de nombreuses anomalies

En devenant maire,

de la commune

Florence Legrand, maire

Le centre naturiste a-t-il mis les finances de la ville à nu ?

GIRONDE | La commune de Grayan-et-l'Hôpital a porté plainte à la suite d'exonérations qui auraient été accordées au site Euronat par les maires précédents. Un manque à gagner estimé à 9 millions d'euros.

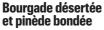
Nicolas Goinard

Envoyé spécial à Grayan-et-l'Hôpital (Gironde)

POURQUOI tous ces avantages? Quelle était la contrepartie? Qui en a profité? La nouvelle maire de Grayan-et-l'Hôpital (Gironde) soupire: « On ne sait pas encore tout. Plus on avance dans ce dossier, plus on en découvre. »

Florence Legrand, élue à la surprise générale aux dernières municipales, après soixante-treize ans de règne sans partage de l'ancienne majorité, doit aujourd'hui résoudre le problème suivant : redynamiser sa petite cité balnéaire totalement vidée de ses commerçants et restaurants, alors que sa commune héberge depuis 1975 Euronat, le plus grand site naturiste d'Europe, qui, lui, est ultra-dynamique.

En avril, la commune a porté plainte, notamment pour « concussion », un délit prévu lorsqu'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public – en l'occurrence ici les précédents élus – accorde « une exonération ou franchise des droits, contributions, impôts ou taxes publics en violation des textes légaux ou réglementaires ». Peine encourue : cinq ans de prison et 500 000 € d'amende. Dans la foulée, le parquet de Bordeaux a ouvert une enquête préliminaire.



Ce dossier judiciaire trouve sa source dans un rapport de décembre dernier de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine dans lequel les magistrats financiers soulèvent nombre de bizarreries, à propos d'avan-





Grayan-et-l'Hôpital (Gironde), le 12 mai. Euronat est installé depuis 1975 sur un terrain communal. La chambre régionale des comptes relève que le loyer payé à la commune, 550 000 € par an, est bien en deçà de ce qu'il devrait être. La municipalité actuelle le chiffrerait à 917 000 €.

tages accordés par les municipalités successives au centre naturiste.

En arrivant à Grayan-etl'Hôpital, ce qui frappe est le côté désertique de la bourgade. Les commerces sont passés de sept à deux en une dizaine d'années. Subsistent aujourd'hui une boulangerie dans le bourg et une supérette à l'extérieur. Il y avait six restaurants, il n'en reste plus qu'un. Une offre loin de pouvoir répondre aux besoins estivaux du site touristique qui possède 4,5 km de plages bordées de dunes, un camping municipal, des gîtes communaux et le fameux centre naturiste Euronat (à 6 km du centre-bourg), qui, lui, ne cesse de prospérer sur 335 ha de pinède au bord de l'océan et abrite... 28 commerces.

L'été, la population grimpe à 25 000 habitants, dont 15 000 au centre naturiste. Ceux qui ne logent pas à Euronat se retrouvent ainsi quasiment obligés d'aller y faire leurs courses. Une dame lâche ainsi : « Il faut avoir envie de voir des gens à poil, même si on a le droit de rester habillés. »

Les magistrats de la chambre régionale des comptes relèvent, entre autres, que le loyer payé par Euronat à la commune, 550 000 € par an, est bien en deçà de ce qu'il devrait être. Les estimations faites par la municipalité

actuelle chiffrent plutôt 917 000 €. « Des charges qui n'existaient pas ont aussi été ajoutées, relate Florence Legrand. La surveillance des plages par exemple. Initialement assurée par l'entreprise, elle est aujourd'hui facturée aux résidents. »

Un bail rallongé illégalement

Au terme de ses calculs, la maire estime le manque à gagner de la commune à 9 millions d'euros. Grayan-etl'Hôpital a perçu d'Euronat 14,5 millions d'euros depuis 1975, au lieu de 20,5 millions. « Ces sommes ont manqué pour le développement de la commune », reprend l'élue. Elle relève d'autres anomalies : le fruit de la vente des arbres coupés sur le site d'Euronat pour y construire des bungalows n'a jamais été récupéré par la commune, le PLU n'a jamais été révisé depuis 2004, le bail à construction entre Euronat et la commune, signé en 1975, a été modifié par quatre avenants dont un rallonge illégalement sa durée de soixante-dix à quatre-vingtdix-neuf ans.

Du côté d'Euronat, on conteste les accusations. « On a eu cinquante ans de relations paisibles et normales avec les municipalités précédentes, la nouvelle maire a considéré que les avenants n'avaient pas lieu d'être. La baisse du loyer

avait été actée devant notaire. S'il a baissé, c'est qu'il avait été surdimensionné. Sans discussion ni concertation, la maire l'a révisé », réplique Jean-Michel Lorefice, le directeur, qui poursuit d'ailleurs la maire pour diffamation. Quant au bail rallongé, Euronat précise : « À l'issue des quatre-vingt-dix-neuf ans, tout ce qui a été construit reviendra à la commune. »

Quant à Serge Laporte, l'ancien maire, il estime que « si la chambre régionale des comptes avait trouvé des faits, elle était tenue de les transmettre au parquet de Bordeaux. Or elle ne l'a pas fait, donc elle a estimé qu'il n'y avait aucun fait délictueux ». Il a aussi déposé plainte contre Florence Legrand.

Même les résidents du site s'interrogent

Les avocats de la commune, Mes Robin Binsard et Guillaume Martine, attendent que l'enquête « détermine comment et pourquoi une société de droit privé a pu bénéficier de telles largesses et acquérir à vil prix la souveraineté d'une commune, au préjudice de ses administrés ».

François, né à Grayan il y a soixante-treize ans, n'a jamais bien su quels rapports existaient entre sa commune et Euronat: « Pour nous, c'était un centre de vacances avec des mobile homes et des chalets. » Les années passant, des bungalows et des villas cossues y ont été aussi construits, des personnes se sont établies durablement et votent désormais sur place.

Aucun chiffre exact, mais on estime à 400 les habitants de Grayan qui vivent sur la parcelle louée à Euronat, dont deux élus, un de la majorité, l'autre de l'opposition. « Nous avons découvert la situation avec la nouvelle maire, poursuit François. Même les limites précises d'Euronat, je ne les connaissais pas. Il y a une barrière à l'entrée. »

Le torchon brûle désormais entre Grayan et Euronat. Mais aussi à l'intérieur du site naturiste dont 500 résidents (sur 1 300 chalets) sont organisés dans l'association IFE-Aide (Association internationale des amis d'Euronat). Son président, Hugues Fouquet, explique: « On a tout découvert en lisant le rapport de la chambre régionale des comptes. »

Ce qui l'interroge, ce sont les baisses consenties par la municipalité à Euronat... qui n'ont pas été répercutées sur la redevance qui, elle, n'a cessé d'augmenter. Toutes les parties se retrouveront prochainement au tribunal pour les accusations de diffamation. L'enquête pour concussion mettra plus de temps et devra finalement répondre à cette question: à qui profite le potentiel touristique?